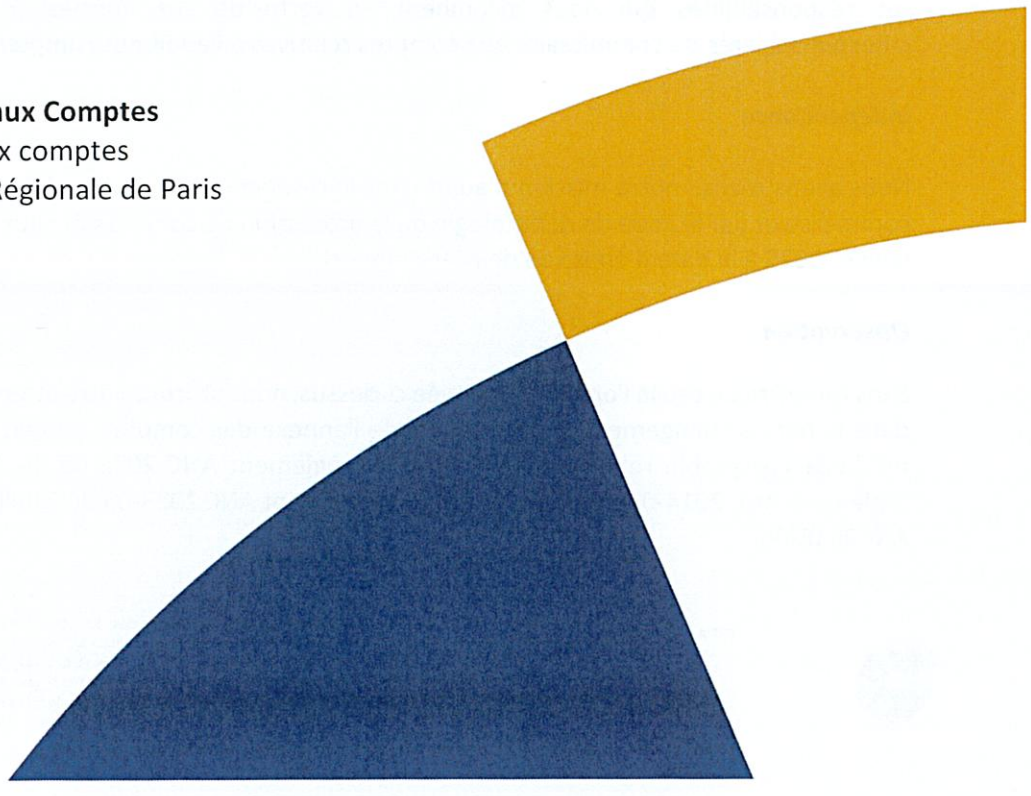
PKF Arsilon

AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



PKF Arsilon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées
20 bis boulevard Léon Blum
02100 SAINT-QUENTIN

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité **AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 et à l'application du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC2018-06.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 7 905 826 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Quentin, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Signé par Alexis Ricklin
Le 10 juin 2026



Alexis RICKLIN
Associé

Actif

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	31 318	31 318		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	233 289	37 650	195 639	0
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	233 289	37 650	195 639	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	13 566 472	7 960 068	5 606 404	5 589 857
Terrains	344 592		344 592	286 592
Constructions	11 074 411	6 276 763	4 797 648	3 919 542
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 116 395	1 683 305	433 090	465 815
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	31 074		31 074	917 909
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	590 711	0	590 711	567 038
Participations et Créances rattachées	18 480		18 480	1 340
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	95 917		95 917	126 480
Prêts	428 700		428 700	395 898
Autres immobilisations financières	47 614		47 614	43 320
Total II	**14 421 790**	**8 029 036**	**6 392 754**	**6 156 895**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	5 431		5 431	6 652
Créances	1 415 601	1 296	1 414 305	679 037
Créances clients, usagers et comptes rattachés	221 289	1 296	219 993	186 259
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 106 875		1 106 875	437 647
Charges constatées d'avance	87 437		87 437	55 131
Valeurs mobilières de placement	5 919 298		5 919 298	6 476 902
Instruments financiers à terme et jetons détenus	3 956 230		3 956 230	3 847 738
Disponibilités	1 963 068		1 963 068	2 629 164
Total III	**7 340 330**	**1 296**	**7 339 034**	**7 162 590**
Frais d'émission des emprunts (IV)				0
Primes de remboursement des emprunts (V)				0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**21 762 121**	**8 030 331**	**13 731 791**	**13 319 487**

Passif

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	743 021	742 438
Fonds propres avec droit de reprise	473 616	473 336
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 530 666	1 430 437
Réserves pour projet de l'entité		229
Autres	4 965 453	5 064 163
Dont Autres Réserves sous gestion contrôlée	*4 965 453*	*5 064 163*
Report à nouveau	473 673	622 004
Dont RAN sous gestion contrôlée	***-280 505***	***-189 154***
Excédent ou déficit de l'exercice	340 602	-146 178
Dont excédent sous gestion contrôlée	*314 853*	*-190 062*
Situation nette (sous total)	**8 527 030**	**8 186 429**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	365 347	344 797
Provisions réglementées	294 867	287 191
Total I	**9 187 244**	**8 818 417**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	166 026	188 996
Total II	**166 026**	**188 996**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	723 081	671 062
Provisions pour charges	835 023	831 373
Total III	**1 558 104**	**1 502 436**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	649 024	749 335
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	417 729	367 236
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 643 859	1 666 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 249	10 175
Autres dettes	23 215	15 361
Produits constatés d'avance	75 342	1 214
Total IV	**2 820 418**	**2 809 639**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**13 731 791**	**13 319 487**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	280	4 166
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	214 672	200 170
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico sociales	*0*	*0*
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	916 373	925 793
dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et medico sociales	*614 723*	*611 296*
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 142 047	13 572 269
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico sociales	*14 142 047*	*13 572 269*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	195 634	249 357
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	22 971	23 704
Autres produits	1 047 664	963 096
Total I	**16 539 641**	**15 938 556**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	240 249	233 794
Variation de stock	1 221	-978
Autres achats et charges externes	2 986 856	2 835 395
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	666 573	920 989
Salaires	8 206 735	8 086 515
Cotisations sociales	3 013 970	2 884 054
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	506 519	465 054
Dotations aux provisions	251 302	257 079
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		0
Autres charges	422 363	497 376
Total II	**16 295 789**	**16 179 277**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**243 853**	**-240 722**
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	809	
Autres intérêts et produits assimilés	136 959	121 201
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	**137 768**	**121 201**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 646	19 110
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	**16 646**	**19 110**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**121 122**	**102 090**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**364 975**	**-138 631**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		44 706
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 747	36 492
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-8 747**	**8 214**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15 626	15 761
Total des produits (I + III + V)	**16 677 409**	**16 104 462**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**16 336 808**	**16 250 640**
EXCEDENT OU DEFICIT	**340 602**	**-146 178**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques	x		
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Estimation du portefeuille de TIAP		x	
– Liste des filiales	x		
– Détail des amortissements	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des suretés réelles		x	
– Tableau de variation des fonds propres	x		
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Charges constatées d'avance	x (Détail)		
– Produits constatés d'avance		x	
– Produits à recevoir	x (Détail)		
– Charges à payer	x (Détail)		
– Ventilation des ressources nettes	x		
– Honoraires des commissaires aux comptes		x	
– Subventions d'exploitation		x	
– Concours publics et subventions		x	
– Résultat financier	x		
– Eléments exceptionnels	x		
– Analyse du résultat			
– Tableau des effectifs	x		
– Rémunération des dirigeants	x		
– Engagements financiers donnés		x	
– Engagements financiers reçus	x		
– Crédit–bail		x	
– Crédit–bail (Etat simplifié)		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE		x	
– Contributions volontaires			
– Suivi des legs et donations		x	
– Détail des legs, donations et assurances–vie		x	
– Suivi des dons restant à vendre		x	
– Legs autorisés à réaliser		x	
– Suivi des subventions affectées		x	
– Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
– Fonds dédiés sur générosité du public		x	
– Compte de résultat par origine et destination		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Association A.J.P (consolidé)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 13 731 791 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice 340 602 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

L'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant les articles 320-2, 421-1 et 422-2 du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CAFS), elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 de l'ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

– continuité de l'exploitation,
– permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre à l'exception des modifications induits par l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 et du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant les articles 320-2, 421-1 et 422-2 du règlement ANC 2018.06,
– indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode

L'ANC a adopté le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce Règlement, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, est applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conséquences de ces changements du PCG sur le plan comptable des organismes sans but lucratif sont prises en compte dans l'article 5 du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 (homologué par arrêté du 26-12-2023), qui modifie les articles suivants du règlement ANC 2018.06 :

- L'article 320-2 qui énumère la nomenclature des comptes
- L'article 421-1 qui présente le modèle de bilan
- L'article 422-2 qui présente le modèle de compte de résultat.

Le règlement ANC 2022-06 prévoit principalement :

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitations.

- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :

  a) les produits de cession et VNC des immobilisations cédées

  b) les quotes–parts de subvention d'investissement rapportées au résultat

- la présentation du montant de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier en N, alors qu'il était classé dans le résultat d'exploitation préalablement à l'application du Règlement.

Nous avons présenté le bilan et le compte de résultat de l'exercice N, ainsi que ceux de l'exercice N-1, conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Aménagements des terrains : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres immobilisés

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Aucune moins–value ni plus–value n'a été constatée à la clôture.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks concernent exclusivement la gestion ESAT (alimentation, marchandises).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP et comptes à terme sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et font l'objet lorsque nécessaire d'une dépréciation.

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement finançant des matériels et équipements amortissables sont reprises au compte de résultat sur la même durée et selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations concernées.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Une provision au titre de la Réduction Fillon a été constatée au titre de 2025 pour 147.804 € et complète les provisions 2024 et 2023 respectivement de 145.600 € et 132.776 €. La provision constituée en 2022 a été reprise à hauteur de 118 632€.

Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, non lié à l'exploitation courante de l'association.

Engagement de retraite

La Convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

La méthode retenue est là méthode prospective. Les paramètres retenus pour le calcul de l'engagement sont :
– Age de départ en retraite : 64 ans
– Evolution annuelle des salaires : 1.50%
– Taux monétaire : 3,90%
– Taux de charges patronales : 46.70%
– Table de mortalité : INED 2020-2022
– Turn Over : moyen
– Tous les salariés : oui

Le montant de l'engagement retraite comptabilisé au 31.12.2025 est de 818.924 €.

PREAMBULE

I. Objet social de l'entité et présentation :

NOM : A.J.P - Accueil et soutien des jeunes en difficulté et des personnes en situation de handicap.

Adresse : 20 Bis Boulevard Léon Blum 02 100 SAINT-QUENTIN

- **Création de l'Association**

L'Association a été créée le 1er juillet 1959

- **Objet social**

Accueillir, soutenir les personnes se trouvant en difficulté notamment les jeunes et les personnes handicapées et les préparer à un travail adapté. Elle pourra favoriser et provoquer le cas échéant la création de toute entité tendant à ce but et en assurer elle-même la direction (et) l'administration.

- **Personnes accueillies et hébergées**

L'AJP accueille environ 343 jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance et 195 personnes (dont 21 en file active au SAVS) en situation de handicap.
Les établissements et services gérés par l'AJP sont :

Le Pôle Handicap adultes 195 personnes accompagnées regroupant :

- Le SAVS (70 places + 21 en file active)
- EANM « Mon Plaisir » (48 places)
- EANM « La Vallée » (30 places)
- EANM « Les Cascades du Mont » (26 places)
-

Le Pôle Enfance « Le Sourire » 323 usagers composé :

- D'une MECS regroupant :
  - Des structures d'hébergement (71 places)
  - Un service à l'autonomie (20 places)
- Un DAMNA (102 places)
- Un PEAD (150 places)

L'E.S.A.T. « Le Colombier » (55 travailleurs, pour 53 ETP) regroupant diverses activités.

- **Un Conseil d'Administration**

L'Association est représentée par un Conseil d'Administration.

- **Personnel**

L'effectif de l'A-J-P est de 259 salariés personnes physiques soit 240 ETP.

- **Budget**

Un budget global de 14 millions d'euros financé en 2025.

- **Partenaires financiers**

Deux financeurs d'intervention : le CONSEIL DEPARTEMENTAL et l'ARS.

PREAMBULE

I. La mission et les objectifs actuels :

Créée en 1959, l'AJP est une Association humaniste et évolutive qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur les droits de l'homme et de l'enfant, la laïcité, le respect de la différence. Dès son origine, l'AJP a adopté le principe d'indépendance politique et religieuse.

Fidèle à ses valeurs de respect des personnes et de leur citoyenneté, elle s'est donnée pour mission « la lutte contre toutes les formes d'exclusion ».

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou de handicap sont au cœur des préoccupations de l'AJP.

Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'Association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

L'accompagnement, le soutien de la personne visant sa valorisation et son épanouissement et la restauration du lien social.

Conformément à ses statuts actuels, l'AJP a pour but d'accueillir, de soutenir les personnes se trouvant en difficulté notamment les jeunes et les personnes handicapées, et de les préparer à un travail adapté. Elle pourra favoriser et provoquer, le cas échéant, la création de toute entité tendant à ce but, et en assurer elle-même la direction (et) l'administration.

Si ces missions sont confiées à l'Association par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques sociales, sa légitimité lui est donnée par son expérience accumulée, son engagement dans le long terme, ses compétences multiples dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap.

L'AJP a, en soixante ans, développé une offre de service diversifiée. Elle s'est recentrée sur le territoire départemental dans une dynamique d'évolution permanente pour offrir des prestations adaptées à un public plus ciblé comparativement aux prestations initiales. Elle gère aujourd'hui un ensemble d'Etablissements et de Services complémentaires. Une des caractéristiques de l'AJP réside dans un souci constant de professionnalisation du travail accompli et d'adaptation permanente à l'environnement juridique, social et économique.

II. Le siège :

Le Siège, composé de 5,74 ETP intervient sur différentes missions :

Ressources humaines, paie, communication, évaluation, qualité, finances, budget, contrôle de gestion et administration du siège.

Son rôle est :

- d'apporter aide et support aux Directions des Etablissements et Services,
- de proposer une stratégie fonctionnelle au service des opérationnels sur différents domaines (ressources humaines, finance, qualité communication...),
- de participer activement aux différents réseaux existants (lien avec les politiques, le monde associatif, médico-social ...),
- d'être garant d'une homogénéité de fonctionnement dans les fondamentaux des textes du législateur,
- de promouvoir l'action de l'Association et de l'inscrire dans les mouvements d'évolution des politiques publiques en faveur des plus démunis, des jeunes en difficulté, dans l'accompagnement des personnes handicapées et dans l'aide et soutien aux familles

PREAMBULE

III. Le Pôle Enfance « Le Sourire » :

343 jeunes accueillis.

Le Pôle Enfance accueille des jeunes, garçons et filles âgés de 6 à 21 ans, en priorité du département dans le cadre d'une habilitation « l'Aide Sociale à l'Enfance », délivrée par le Conseil Départemental de l'Aisne, ». Les jeunes sont accueillis, soit, au titre du placement provisoire, soit au titre de l'assistance éducative (article 375 et suivants du code civil).

Le Pôle Enfance est une maison d'enfants et d'adolescents à caractère social, composée de cinq Résidences. L'établissement fonctionne en internat continu toute l'année et est agrée pour 71 places.

Trois résidences sont situées à Saint-Quentin (02), une résidence à HARLY (02) et une résidence à Chauny (02).

Le Service Autonomie a une capacité de 20 places, il est situé à Saint-Quentin.

Le Dispositif des Mineurs Non Accompagnés a une capacité de 102 places dans des logements du parc privé de Saint-Quentin et du bassin Chaunois en logements doubles ou individuels. Il a été ouvert en 2017, il est composé deux équipes, composé d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue et un agent d'entretien.

Le Placement Éducatif à Domicile a une capacité de 150 places, âgés de 0 à 18 ans.

IV. Le Pôle Parcours et Inclusion :

195 adultes en situation de handicap sont accompagnés (dont 21 entités actives au SAVS)

L'Association A.J.P est propriétaire d'établissements d'accueil pour adultes. Ces structures sont réparties sur le Nord de l'Aisne et chacune d'entre elles est impliquée sur son territoire.

En 1984, lors de l'élargissement de la mission de l'AJP, un deuxième pôle est créé s'adressant aux adultes souffrant de handicap (déficience intellectuelle et/ou maladie mentale stabilisée) et reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- **EANM**
  Hébergement « La Vallée » (ex-Foyer d'Hébergement) ⇨ 30 places, la résidence collective est située à Origny Sainte Benoîte (02) + 3 appartements diffus (1 à Origny Sainte Benoite et 2 à Saint-Quentin)
  Hébergement « Les Cascades du Mont » (ex-Foyer Occupationnel d'Accueil / Foyer de Vie) ⇨ 26 places (dont 1 en accueil temporaire), il est situé à Mont d'Origny (02).
  Accueil de jour "Mon Plaisir" ⇨ 48 places, il est situé à Origny Sainte Benoîte (02).

- **SAVS** ⇨ 70 places (+21 en file active), il est situé à Saint-Quentin (02).

V. Le Pôle Travail :

L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL « le Colombier » est un établissement agréé et subventionné par l'Etat. Il accueille des adultes présentant un handicap ayant une notification de la CDAPH les orientant en ESAT. Ce sont des personnes en incapacité pour évoluer dans le milieu ordinaire du travail. Il est situé 15 rue Pasteur 02390 Origny Sainte Benoîte.

Cette structure a une double vocation :

- Elle offre un travail adapté à des personnes n'ayant pas les capacités physiques et/ou psychologiques nécessaires pour mener une activité professionnelle en entreprise ou chez l'artisan.

- Elle propose un accompagnement éducatif et technique par un accueil favorisant pour chaque travailleur de s'épanouir au sein de la collectivité et d'avoir ainsi une vie sociale la plus ordinaire possible.

L'ESAT doit accompagner les travailleurs handicapés qui ont montré des capacités réelles et suffisantes pour accéder, si possible, au monde ordinaire du travail. Son rôle est de former les travailleurs handicapés à une capacité productrice, les acheminant éventuellement vers l'autonomie sociale et professionnelle. Un plan de montée en compétences est élaboré chaque année pour œuvrer dans ce sens.

Le projet d'établissement de l'ESAT « Le Colombier » s'appuie sur cinq activités qui année après année s'extériorise un peu plus.

- LE RESTAURANT : Il accueille **13 Travailleurs Handicapés** encadrés par un Moniteur d'atelier en cuisine et une Monitrice d'atelier en salle et un 0.50 ETP de remplacement.
- ENTRETIEN DES LOCAUX : Il accueille **8 Travailleurs Handicapés**. Cette activité est encadrée par trois éducateurs spécialistes
- COLOMBIER SERVICE : Il accueille **7 personnes** et est encadré par un moniteur d'atelier.
- L'ATELIER DE SOUS-TRAITANCE : Il accueille **13 personnes** encadrées par une monitrice d'atelier et un 0,50 ETP de remplacement.
- LES PRESTATIONS ACCOMPAGNEES : Il accueille 7 **personnes** encadrées par un moniteur d'atelier.
- PEINTURE : Il accueille **4 personnes** encadrées par un moniteur d'atelier.

Faits caractéristiques

L'exercice 2025 a été marqué par les évènements suivants :

Nouvelle organisation de la fonction finance.

Démission fin juin 2025 du président de l'association et nomination d'une nouvelle présidente de l'AJP depuis le conseil d'administration du 26/08/2025

Abandon du projet de déménagement du siège social de l'AJP mais recherche d'un nouveau bâtiment pour le PEAD en location ou en acquisition

Dégrèvements de taxe sur les salaires au titre des années 2022, 2023 et 2024 pour un total de 127 k€

Signature en mai 2024 d'une convention relative au versement d'une subvention dans le cadre du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé numérique (Programme ESMS Numérique)

- Encaissement d'un acompte de 80 k€ en novembre 2024,
- Dépenses engagées au 31/12/2025 à hauteur de 224 k€
- Immobilisations sur 4 années à compter du 1er juillet 2025

Les états de frais relatifs à la prise en charge d'un résident s'élèvent à 270 k€ en 2025 vs. 202 k€ en 2024 dont 58 k€ au titre de 2022, 65 k€ au titre de 2023, 79 k€ au titre de 2024 et 68 k€ au titre de 2025. Au 31-12-2025 ces créances ne sont pas encaissées et sont dépréciées en totalité.

Les dotations globales 2025 non encaissées au 31/12/2025 s'élevaient à 289 k€ elles ont été intégralement encaissées sur l'exercice 2026.

Note sur le bilan – immobilisations

Actif immobilisé

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2024	Ventilations des augmentations 2025					Ventilation des diminutions 2025				Valeur brute au 31/12/2025
			Virements		Acquisitions	Entrées Apport	Entrées Créations	Virements De poste à poste	Virements A destination de l'actif circulant	Sorties Cessions	Sorties Scissions	Sorties Mises hors service	
			De poste à poste	Provenant de l'actif circulant									
INCORPORELLES	Frais d'établissement	31 318											31 318
	TOTAL I	31 318	0		0							0	31 318
	Autres immobilisations incorporelles	9 702	223 587										233 289
	TOTAL II	9 702	223 587		0							0	233 289
CORPORELLES	Terrains	286 592	58 000										344 592
	Agencts, Amén. terrains	299 323										105	299 218
	Constructions	5 877 986	328 698									1 557	6 205 127
	Agencement. Installations des constructions	3 741 117.59	740 322.23		135 709							47 083	4 570 066
	Installations techniques matériel outillage	1 079 585	5 977		36 761							93 557	1 028 767
	Agenct Instal.mobilières	11 742										435	11 307
	Matériel de transport	739 883			67 583								807 465
	Mobilier Matériel de bureau et informatique	278 321			9 977							19 442	268 857
	Cheptel	0											0
	Immobilisations en cours	917 909	-1 356 583		469 749								31 074
	TOTAL III	13 232 460	-223 587		719 778							162 178	13 566 473
FINANCIERES	Participations	1 340			17 140								18 480
	Autres titres immobilisés	126 480			25 719			56 282					95 917
	Autres immobilisat.financières	439 218			39 231					2 135			476 314
	TOTAL IV	567 038	0		82 091							0	590 712
	TOTAL I+II+III+IV	13 840 518	0		801 869							162 178	14 421 791

Note sur le bilan – immobilisations

Actif immobilisé

Tableau des amortissements - Cadre général						
	Situation mouvements b					
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement, indiquer le cas échéant la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissement cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Frais d'établissement.	-	NA	31 318			31 318
Autres immobilisations Incorporelles	3-7	L	9 702	27 948		37 650
Terrains	-	NA				
Agencts. Amén. terrains	7-20	L	294 681	2 046	105	296 623
Constructions	30	L	3 443 177	152 146	1 557	3 593 767
Agencemt. Installations des constructions	5-40	L	2 261 027	172 428	47 083	2 386 373
Installations techniques matériel outillage	5-10	L	843 618	68 878	93 557	818 940
Agenct Instal.mobilières	5-10	L	11 698	44	435	11 307
Matériel de transport	5-6	L	573 914	58 212		632 127
Mob.Matériel de bureau et informatique	4-7	L	214 486	25 887	19 442	220 931
Cheptel		L	0			0
Total			7 683 623	507 590	162 178	8 029 035

Note sur le bilan immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Tableau des filiales et particpations									
	Informations financières									
Filiales et Particpations		Capitaux propres	QP du capital détenue en %	Valeur comptable des titres detenues. Brut	NET	Montant Net des prêts et avances consentis par la société	Montants des engagements donné par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfcie ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
	1.Rensiegnements détaillés pour chaque filiale (1)	40 849	100%	1 000	1 000			316 032	34 401		
	2.Rensiegnement globaux pour les filailes non reprises au 1										
	A.Total des filiales	40 849	100%	1 000	1 000	-	-	316 032	34 401	-	-
	Rensiegnement concernantn les particpations (10% à 50% du capital détenu par la société)										
	1.Rensiegnements détaillés pour chaque filiale (1)										
	2.Rensiegnement globaux pour les filiales non reprises au 1										
	B.Total des particpations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C.Total des filiales et des participations (A+B)	40 849	100%	1 000	1 000	-	-	316 032	34 401	-	-

Note sur le bilan amortissements

AMORTISSEMENTS		Amortissements au 01/01/25	Ventilations des dotations				Ventilations des diminutions			Virement de poste à poste	Amortissements au 31/12/25
			Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service		
			2 025					2 025			
INCORPORELLES	Frais d'établissement.	31 318									31 318
	TOTAL I	31 318		0					0	0	31 318
	Autres immobilisations Incorporelles	9 702		27 948							37 650
	TOTAL II	9 702		27 948					0	0	37 650
CORPORELLES	Terrains										
	Agencts. Amént. terrains	294 681		2 046					105		296 623
	Constructions	3 443 177		152 146					1 557		3 593 767
	Agencemt. Installations des constructions	2 261 027		172 428					47 083		2 386 373
	Installations techniques matériel outillage	843 618		68 878					93 557		818 940
	Agenct Instal.mobilières	11 698		44					435		11 307
	Matériel de transport	573 914		58 212							632 127
	Mob.Matériel de bureau et informatique	214 486		25 887					19 442		220 931
	Cheptel	0									0
	Immobilisations en cours										
	TOTAL III	7 642 603		479 642		0			162 178	0	7 960 067
FINANCIERES	Participations										
	Autres titres immobilisés										
	Autres immobilisat. financières										
	TOTAL IV	0				0			0	0	0
	TOTAL I+II+III+IV	7 683 623				0			162 178	0	8 029 035

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	428.700		428.700
Autres	*47.614*		*47.614*
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*221.289*	*221.289*	
Autres	*1.106.875*	*1.106.875*	
Charges constatées d'avance	*87.437*	*87.437*	
Total	**1.891.915**	**1.415.601**	**476.314**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	*205.855*
Intérêts courus sur placements	*206.930*
Dégrèvement taxe salaires	*52.983*
Total	**465.768**

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	*70 000*		*45 000*		*25 000*
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	*799.371*	*19.553*			*818.924*
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	*633.065*	*231.748*	*150.634*		*714.179*
Total	**1.502.436**	**251.301**	**195.634**		**1.558.104**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		*251.301*	*195.634*		
Financières					
Exceptionnelles					

Les états de frais relatifs à la prise en charge d'un résident s'élèvent à 270 k€ en 2025 vs. 202 k€ en 2024 dont 58 k€ au titre de 2022, 65 k€ au titre de 2023, 79 k€ au titre de 2024 et 68 k€ au titre de 2025. Au 31-12-2025 ces créances ne sont pas encaissées et sont dépréciées en totalité.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	*649.024*	*102.562*	*399.609*	*146.854*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*417.729*	*417.729*		
Dettes fiscales et sociales	*1.643.859*	*1.643.859*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*11.249*	*11.249*		
Groupes–Associés et autres dettes	*23.215*	*23.215*		
Produits constatés d'avance	*75.342*	*75.342*		
Total	**2.820.418**	**2.273.956**	**399 609**	**146.854**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	*99.902*			
Dettes contractées auprès des associés				

Charges à payer

	Montant
Provision complt salaires	*3 023*
Fourn. Fact non parvenues	*108.071*
Intérêts courus non échus	*2.659*
Provision conges a payer	*886.457*
Provision conges rtt a payer	*35.204*
Dette provisionnée sur c.e.t	*91.763*
Charges a payer	
Total	**1.127.177**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges d'avance	*87.437*		
Total			

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	742 439		583		743 021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds associatifs avec droit de reprise	473 336		280		473 616
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	6 494 827		134 081	132 792	6 496 119
Dont réserves sous gestion contrôlée	5 064 163		34 082	132 792	4 965 453
Report à nouveau	622 004		634 255	782 586	473 673
Dont RAN sous gestion contrôlée	-189 154		613 467	704 819	-280 506
Excédent ou déficit de l'exercice	-146 179	146 179	340 602		340 602
Dont résultat sous gestion contrôlée	-190 062	190 062	314 853		314 853
Situation nette	**8 186 429**	**146 179**	**1 109 801**	**915 378**	**8 527 030**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	344 797		59 586	39 036	365 347
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées	287 190		7 676		294 867
Droit des propriétaires -Commodat					
TOTAL	**8 818 417**	**146 179**	**1 177 063**	**954 414**	**9 187 244**

Notes sur le bilan

Tableau des fonds reportés				
VARIATION DES FONDS DEDIES	À l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux autorités gestionnaires d'ESSMS	188.996	-	22.971	166.025
TOTAL	**188.996**	**0**	**22.971**	**166.025**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

VENTILATIONS DES RESSOURCES			
Produits	Ressources France	Ressources Export	Total
Cotisations	280		280
Ventes de biens	214.672		214.672
Ventes de prestations	916.373		916.373
Concours publics et subventions d'exploitation	14.142.047		14.142.047
Ressources	14.973.372		14.973.372

Charges et Produits exceptionnels

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Autres charges		
Amortissements des immobilisations	*8.747*	
Autres provisions réglementées		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Subventions d'investissement virées au résultat		
TOTAL	**8.747**	

Détermination du résultat effectif global

	N	N-1
Résultat comptable	*340.601*	*-146.179*
Reprise du résultat antérieur (*)	*888.539*	*710 924*
Excédent ou déficit effectif global	*1.229.140*	*564.745*
Dont résultat effectif sous gestion propre	*-33.690*	*43.883*
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	*1.203.392*	*520 862*

Autres informations

Effectif

Répartition des effectifs par catégorie

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	
Total	240

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.

La rémunération brute des trois plus hauts cadres s'élève à 224.600 € (article R 314-9 du code de l'action sociale et des familles) et les avantages en nature annuels bruts à 9.411 €.

Tableaux des subventions et des concours publics

Les financements se composent de produits de tiers financeurs, de gestion pour comptes auxquels une autorisation a été délivré par arrêté ou par convention, de produits de prestations de services des activités dites commerciales et des activités mises à la charges des usagers

TABLEAUX DES SUBVENTIONS ET DES CONCOURS PUBLICS					
	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics			14.142.047		
Subvention d'exploitation					

Provisions 2025

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2025

151100	PROVISION POUR LITIGE		
	Salarié 1	25 000	
			25 000 €
151800	PROV RISQUES		
	Prov. Fillon 2023	132 776	
	Prov. Fillon 2024	145 600	
	Prov. Fillon 2025	147 804	
	Prov Chancellerie 2022	53 173	
	Prov Chancellerie complt 20	6 503	
	Prov Chancellerie 2023	64 903	
	Prov Chancellerie 2024	79 477	
	Prov Chancellerie 2025	67 846	
			698 081 €
158000	Prov. médailles travail	16 099	
			16 099 €
153000	Provision IFC	818 924	
			818 924 €
	Total des Provisions constituées		**1 558 103 €**

681500	prov chancellerie 2025		67 846 €
	prov medaille travail 2025		16 099 €
	prov Ifc 2025		19 553 €
	prov urssaf 2025		147 804 €
		681500	**251 302 €**

781500			
	rep prov médaille travail 2024		32 002 €
	rep litige Salarié		45 000 €
	rep urssaf 2022		118 632 €
		781500	**195 634 €**

Résultat consolidé 31/12/2025

	2024	2025
SAVS	47 238,58 €	40 387,54 €
ESAT SOCIAL	19 357,72 €	135 879,95 €
C A J	23 021,24 €	72 846,75 €
RESIDENCE LA VALLEE	- 152 363,18 €	23 912,70 €
F O A	- 100 007,97 €	131 426,81 €
ESAT COMMERCIAL	120 787,57 €	55 876,59 €
RESEAU D'ACCUEIL	271 417,72 €	108 728,14 €
SERVICE DE SUITE	126 839,89 €	139 442,27 €
DAMNA	- 243 030,01 €	- 132 421,28 €
PEAD	- 132 299,11 €	- 243 973,24 €
SIEGE ADMINISTRATIF	- 50 236,40 €	38 623,28 €
SIEGE ASSOCIATIF	862,71 €	7 502,81 €
TOTAL COMPTES ADMINISTRATIFS (non consolidés)	- 68 411,24 €	378 232,32 €
Ecritures de retraitement	- 77 767,43 €	- 37 630,45 €
RESULTAT CONSOLIDE	**- 146 178,67 €**	**340 601,87 €**
dont :		
Résultat Exercice fonds propres	43 882,85 €	25 748,95 €
Résultats / contrôle Tiers Financeurs	- 190 061,52 €	314 852,92 €

Ecritures de Retraitement		Impact Résultat	Impact Résultat
Retraitement dotations et reprises Provisions non acceptées par le PCG		**- 65 415,53 €**	**- 5 806,97 €**
	TOTAL Dotation provision annulée	1 396,02 €	1 036,69 €
	TOTAL Reprise provision annulée	- 66 811,55 €	- 6 843,66 €
Reclassement d'immo en charges		**7 319,42 €**	**7 319,42 €**
Siège Extension	Frais d'actes	649,73 €	649,73 €
HARLY II	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 000,00 €	1 000,00 €
	Frais notaire	220,32 €	220,32 €
Chauny	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 969,52 €	1 969,52 €
	Honoraires	255,22 €	255,22 €
Harly I	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 850,00 €	1 850,00 €
	Honoraires	1 374,63 €	1 374,63 €

Passage du résultat administratif au résultat consolidé 2025

Reclassement de charges en immo		-	**2 046,24 €**	-	**2 046,24 €**
CAJ					
	Parking	-	2 046,24 €	-	2 046,24 €
	L 10 ans				
Ajustement du montant des amortissements aux règles comptables		-	**35 061,57 €**	-	**35 061,57 €**
RESEAU	Construction Route de Paris	-	12 928,60 €	-	12 928,60 €
	Financement amort. par le Conseil Général = amorts emprunt + amorts subvention				
	CAC : amortissement sur 50 ans				
FOA	Construction	-	22 132,97 €	-	22 132,97 €
	Financement Conseil Général : amorts sur 20 ans				
	CAC : amortissement sur 50 ans				
Versement au titre de l'effort construction sous forme de prêt remboursable sur 20			**22 167,19 €**		**32 801,68 €**
Cptes Adm	le versement est inscrit en charges dans le compte 633				
CAC	versement inscrit en compte de bilan 2748 " Prêts"		33 055,47 €		32 801,68 €
Cptes Adm	le remboursement (après 20 ans) est inscrit en 771				
CAC	remboursement en moins du compte 2748	-	10 888,28 €		
Retraitement des Droits acquis par les salariés en Compte Epargne Temps			**13 514,16 €**	-	**2 015,38 €**
	Variation provision des droits CET inscrits en conso				
	(en produits dans les comptes administratifs)				
CONSO	annulation provision enregistrée au titre des jours dépos		28 811,86 €		34 874,40 €
	Variation provision des droits CET au 31.12.25		37 904,16 €	-	1 488,13 €
	Annulation des Rbts reçus sur 2025 en 758 ds les CA				
		-	53 201,86 €	-	35 401,65 €
Autres retraitements		-	**18 244,86 €**	-	**32 821,39 €**
CONSO	Provision Médailles travail 2025	-	32 002,12 €	-	16 098,70 €
	Dotation / Reprise IFC 2025		12 187,46 €	-	19 552,81 €
	Reprise Provision Médailles W 2024		38 169,80 €		32 002,12 €
	Dot complémentaire litige salarial				
	Provison Urssaf 2025	-	145 600,00 €	-	147 804,00 €
	Reprise provision Urssaf 2022		109 000,00 €		118 632,00 €
		-	**77 767,43 €**	-	**37 630,45 €**
		-	146 178,67 €		340 601,87 €

Engagement financier

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1) - Engagements Hors Bilan

- ***Droit Individuel de Formation***

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le DIF a été supprimé depuis le 1er janvier 2015 et, remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

- Médailles du travail

Une provision pour médailles du travail a été enregistrée dans les comptes au 31/12/2025 pour **16.099 €.**

2) - Evaluation des Contributions Volontaires

Cette information est non significative.

3) – Compte Epargne Temps

L'accord du 1er avril 1999 de la branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif permet à tout salarié d'épargner un élément de salaire et/ou de reporter des congés non pris afin de constituer l'indemnisation, sous forme de salaire, d'un congé de longue durée pour convenance personnelle.

Les comptes titres souscrits auprès du Crédit Agricole, correspondant à la contre-valeur euros de ces jours de congés épargnés dans le cadre du CET, apparaissent à l'actif du bilan en immobilisations financières pour un montant de **95.917 €** au 31/12/2025.

L'inscription à l'actif de ces titres est justifiée par le fait que le choix des placements s'impose à l'Association, et leur déblocage ne peut intervenir que dans les cas limitativement prévus.
La valorisation de ces placements au 31 décembre 2025 s'élève à **90.594 €.**

Engagement financier

GARANTIES des EMPRUNTS

Au 31/12/2025

5	**DEXIA RESEAU** 276.000 € du 11/02/2009 Achat résidence Chauny	Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 75.000 €
7	**C.D.C Foyer Occup.Accueil** 1 222 000 € du 28/01/2011 Période de préfinancement jusqu'au 01/04/2012 Construction Extension	Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 397.150 €
14	**Crédit Agricole esat** 400 000 € du 26/10/2017 restaurant fin 26/06/2032	NEANT